

Information

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **90 (1945)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

INFORMATION

Fondation Général Herzog

Sujets de concours.

La Commission de la Fondation du Général Herzog ouvre un concours, réservé aux officiers d'artillerie, sur les sujets suivants :

1. Transformation apportée à l'artillerie pendant la deuxième guerre mondiale et son adaptation à nos circonstances.
2. Motorisation totale de l'artillerie avec des moyens de transport adaptés à nos différents genres de pièces et à notre terrain.
3. Utilisation des dernières découvertes pour la conduite de la guerre en général et spécialement en ce qui concerne l'emploi de l'artillerie.
4. Notre artillerie de montagne peut-elle être employée à d'autres missions de combat.
5. Travail en commun de l'infanterie et de l'artillerie en tenant compte des expériences de la deuxième guerre mondiale.
6. Emploi des troupes de défense aérienne D.C.A. dans le cadre du groupe d'artillerie.

Les concurrents donneront, par écrit, leur travail sur l'un ou plusieurs des sujets. Chaque travail est à remettre dans une enveloppe fermée portant le titre : Concours Fondation Général Herzog, et comme pseudonyme un nombre à quatre chiffres, une seconde enveloppe fermée portant le même chiffre et comme titre : *Adresse*, contiendra le nom et l'adresse du concurrent. Le tout est à faire parvenir pour le 1^{er} juin 1946, dernier délai, au président de la Fondation Général Herzog, M. le colonel A. Mérian, à Muri près Berne ; l'enveloppe de l'expédition portera également le titre : Concours Fondation Général Herzog et le chiffre choisi.

Une somme de **1200 francs** est à la disposition du jury pour récompenser les travaux les plus méritants.

Le jury est composé de la Commission de la Fondation : colonels A. Mérian, H. Decollogny et J. Fenkart et de quelques officiers désignés par le chef d'arme de l'artillerie.

5 novembre 1945.